DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de u	nembres : 34
Nombre c	le votants
Présents	Procuration
27	2

Date de la convocation
8 juillet 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24107/2019

et publication le 74/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet à 17 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS: Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot - Christian Henneteau - Jean-Yves le Guyader - Lionel Gainon - Rolande le Borgne - Alain Marzin - Marie-Josée Fercoq - Lijeour Patrick -Michel Connan - Bernard Rohou - Monique Pasco - Alain Guéguen -Gwénaëlle Trubuilt - Nolwenn Burlot - Réjane Boscher - Alain Rolland - Jean-Paul le Boëdec - Georges Galardon - Jacques Troël - Christiane Bernard -Daniel le Caër - Claude Bernard - Eric Bréhin -

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Paul le Boëdec

Soutien aux événements touristiques

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a validé, en avril 2015, la dernière mouture de la charte de partenariat relative à l'organisation d'événements touristiques sur le territoire du Kreiz Breizh.

Depuis, le montant de la subvention ne peut excéder 50 % des dépenses affectées aux animations Grand Public. Ainsi les montants définis à partir du croisement de deux variables, à savoir le nombre de jours couverts par l'événement et le nombre de visiteurs attendus, restent la référence du cadre d'intervention mais deviennent les montants plafonds à allouer aux associations.

En juin 2015, la commission avait suggéré de scinder la tranche de fréquentation pour les événements accueillant moins de 2000 visiteurs en échelons progressifs. Depuis, sont appliqués les niveaux d'instruction suivants :

Nombre de jours Nombre de visiteurs	1 jour	2 à 4 jours	5 jours et plus
moins de 500 visiteurs attendus	500 €	1 000 €	1500 €
de 500 à 2000 visiteurs attendus	1 000 €	1 500 €	2 000 €
de 2000 à 5000 visiteurs attendus	2 000 €	2 500 €	3 000 €
plus de 5000 visiteurs attendus	3 000 €	3 500 €	4 000 €

La commission du 4 juillet 2019 a appliqué ce cadre à 5 dossiers de demande de subvention :

Evénements et associations porteuses	Durée et Lieu	Prévision de fréquentation	Aide proposée	Observations
Festival Fisel - 47ème édition (fin août) par la Fiselerie: Retour au format habituel dans le centre-ville de Rostrenen. Programmation concerts et festoù-noz, Formules artistiques intimistes et atypiques en caravanes + proposition de spectacles dans les cafés de Rostrenen sur la semaine du festival, Programmation de stages danse, musique et chant, Concours de danse Fisel, Fest-deiz, et autres propositions artistiques à développer en cohérence avec l'ensemble de la programmation	4 jours Rostrenen	+ de 5000 visiteurs	3 500 €	Baisse de la fréquentation en 2018 : 4038 spectateurs suite au format itinérant du festival, lié à la réfection de la salle des Fêtes de Rostrenen
Animations Musiques Têtues (du 9 juillet au 20 août) par la compagnie des « Musiques Têtues » : 7 Mardis Têtus: animations estivales au square de la Fontaine lors des jours de marché: concerts gratuits, mise à disposition de jeux en bois et dégustation de produits locaux. + 1 soirée d'été (Fest-Noz le 2 août) dans la salle et cours de la Fontaine, non intégrée à la demande de subvention de 2019.	7 jours Rostrenen	entre 500 et 2000 visiteurs	2000 €	En 2018 : plus de 700 personnes, moyenne de 80 personnes sur les Mardis Têtus et environ 150 personne sur la soirée d'été
Fête de la « Mécanique Ancienne » (4 août) par l'association Breiz Traou Goz : Défilé de 80 véhicules, voitures anciennes, tracteurs de collection, calèches, cortège avec musique bretonne, démonstration de danses bretonnes, démonstrations liées aux métiers anciens : coupe de l'avoine à la faux, entretien des	1 jour Plouguer- nével	+ de 2000 visiteurs	2 000 €	en 2018 : plus de 2000 visiteurs

outils du forgeron, confection de paniers en osier, fabrication de beurre à l'ancienne Concours de poulinières. Ateliers pédagogiques pour les enfants : le circuit du beurre « de l'herbe à la motte de beurre », les principes de fonctionnement de la machine à vapeur + Jeux divers : chasse aux trésors, jeux de piste, etc				
« Festi' Foin » à Bon Repos sur Blavet (27 et 28 juillet) par l'association les Repris de Justesse : Tournoi Palets Sound, Show de motos, défilé et exposition de tracteurs et véhicules anciens, démonstration de peinture Graff, jeux bretons, fanfare, soirée concerts (rock, punk, métal, musique électro), poulet breizhé	2 jours St-Gelven	500 à 2000 visiteurs	1500 €	Fête du foin devenue Festi'foin
Organisation du Championnat de Bretagne cycliste des élus par le comité des fêtes de Glomel : Le samedi 14 septembre 2019 à Glomel, Le tourisme sera mis en avant pour les familles des participants qui pourront découvrir et randonner le long du Canal de Nantes à Brest ou autour du lac du Korong.	1 jour Glomel	- de 2000 visiteurs	1000 €	Participation au titre des événements locaux et de la communication de notre territoire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, Décide :

D'attribuer dans le cadre des évènements décrits ci-dessus, les subventions suivantes :

- une subvention totale de **3500** € à la Fiselerie, soit 2450 € (70%) sur une base forfaitaire et 1050 € (30%) sur présentation du bilan de l'événement.
- une subvention totale de **2000 € à la Compagnie des Musiques Têtues**, soit 1400 € (70%) sur une base forfaitaire et 600 € (30%) sur présentation du bilan de l'événement.
- une subvention totale de **2000 € à Breiz Traou Goz**, soit 1400 € (70%) sur une base forfaitaire et 600 € (30%) sur présentation du bilan de l'événement.
- Une subvention de 1500 € au Repris de Justesse, soit 1050 € (70%) sur une base forfaitaire et 450 € (30%) sur présentation du bilan de l'événement.
- une subvention totale de 1000 € au Comité des fêtes de Glomel, soit 700 € (70%) sur une base forfaitaire et 300 € (30%) sur présentation du bilan de l'événement.

Le Président, Jean-Yves Philippe COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU KREIZ-BREIZH

6, rue Joseph Pennec Pentro ROSTRENEN 7 29 18 18

Page 1/3

Délibération N° /32-5-19 7.5.5